



Pollution diffuse Phytosanitaires Précision sur priorisation d'avis STL-MISEN P2 pour la consultation sur l'état des lieux 2019

Cette note a pour objectif de préciser la priorisation des avis STL/MISEN sur la pollution diffuse phytosanitaires. A destination des STL/MISEN qui se saisissent de la problématique des phytosanitaires au-delà des AAC prioritaires, elle présente les informations complémentaires mises à disposition sur l'enjeu Eau Potable.

1 Informations mises à disposition au lancement de la consultation

En novembre 2018, au début de la consultation EDL2019, il a été mis à disposition des MISEN :

- La fiche méthode de calcul de la pression phyto sur les MESU ([lien](#))
- La fiche méthode de calcul de la pression phyto sur les MESO ([lien](#))
- Le fichier à plat avec ciblage des ME pour avis STL/MISEN prioritaire (P1, P2) ([lien](#))

La note de consigne ([lien](#)) précise les priorités pour avis STL/MISEN. Concernant la pollution diffuse phytosanitaires, **le focus est l'enjeu eau potable**. Fonction du temps disponible et des capacités locales, les deux niveaux de priorités suivants ont été définis :

- **Priorité P1** : Analyse de la pression phytosanitaires sur les masses d'eau superficielles et souterraines intersectant les **Aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires**, soit 205 masses d'eau qui intersectent les aires d'alimentation des 91 captages prioritaires). Le STL/MISEN doit donner son avis sur le niveau de pression proposé dans le prédiagnostic sur ces ME (significatif ou non significatif). **Les actions sur les AAC prioritaires sont suivies dans SOG** (Suivi des Ouvrages Grenelle), puis copiées dans OSMOSE et IFEPABO.
- **Priorité P2** : Masses d'eau pour lesquelles il y a une pression absente ou non significative et où pourtant on détecte des phytos. Trois secteurs posent question au bassin : BV Gabas, confluence Dordogne Vézère, Adour amont/Echez. **Cette note vise à compléter les indications sur cette priorité P2** au-delà de ces secteurs pré-identifiés.

Pour les ME en pression significative hors AAC prioritaires, le bassin pré-renseignera IFEPABO avec les mesures de base (Ecophyto II (fermes 30.000 et PCAE - Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles, Produire Autrement (développement agro écologie) et conseil associé, Ambition Bio 2022. Pas de contrats territoriaux hors AAC prioritaires pour l'AEAG.

2 Information complémentaire mise à disposition pour faciliter l'analyse de la priorité P2 sur la pression phytosanitaire

Seule une analyse STL/MISEN avec la connaissance de l'hydrogéologie locale et des problématiques sur les captages AEP du territoire peut permettre d'identifier la zone pour laquelle la pression agricole participe significativement à la dégradation de la ressource.

Pour orienter le travail sur les masses d'eau à enjeu eau potable, un croisement simple entre données d'état eso/esu et pression phytosanitaires au sol a été réalisé. Ce ciblage complémentaire de la **priorité P2** identifie les **MESU en pression phytosanitaires non significative qui ont sur leur bassin versant élémentaire un captage AEP avec au moins une détection de molécule phytosanitaire > 0,1 µg/l sur les eaux brutes¹**, que la ressource soit superficielle ou souterraine.

Sur ces territoires ciblés, l'avis des MISEN est sollicité sur la significativité de la pression actuelle sur les masses d'eau superficielles au regard de son impact sur l'état des masses d'eau superficielles ET souterraines.

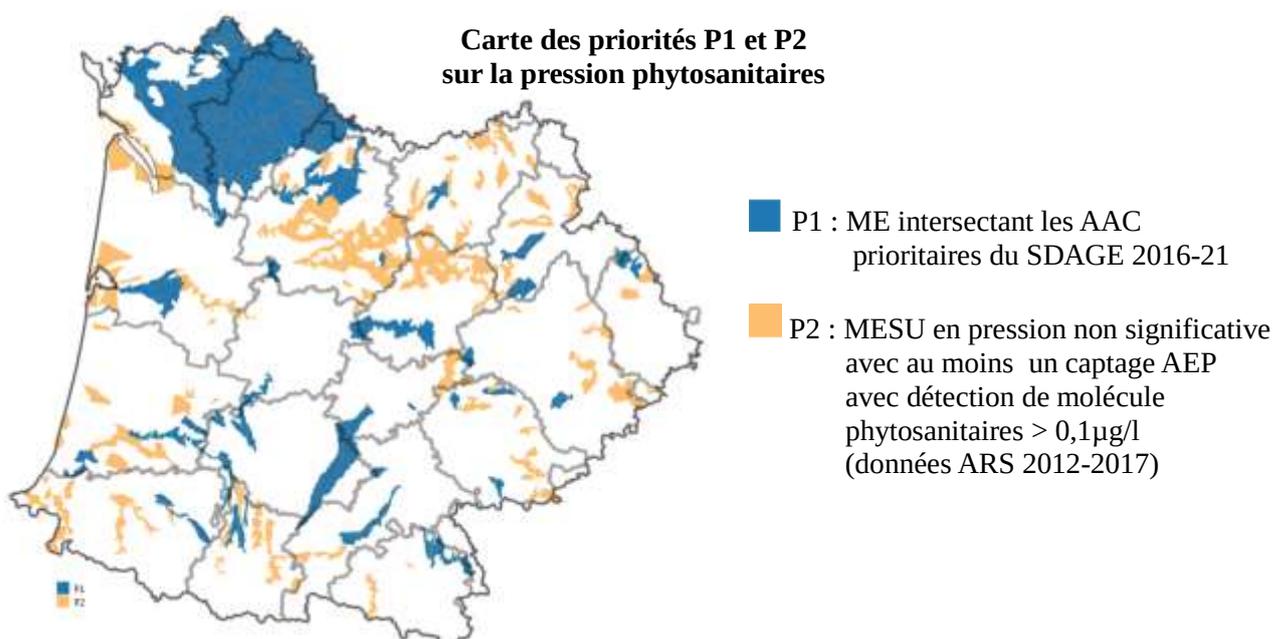
Pour construire un avis sur la significativité de la pression, les MISEN peuvent s'appuyer sur :

- la **liste des molécules phytosanitaires en pression significative** sur les MESU (fichier à plat)
- les **résultats des tests captages AEP** sur l'état chimique des MESO (cf fiches MESO jan. 2019)
- les **MESO et secteurs dégradés** (serveur carto + fiches MESO)

On précise que le test sur les captages AEP pour le calcul de l'état chimique des masses d'eau souterraines porte sur la moyenne des moyennes annuelles (MMA)² et que les valeurs seuils « risques », correspondant à 75% des valeurs seuils.

Les informations suivantes ont été ajoutées dans l'onglet « pollutions diffuses » du fichier à plat :

- nombre de captages AEP (ESU ou ESO) avec détection de phyto >0,1µg/l sur le bassin versant de la MESU
- noms des molécules phytosanitaires en pression significative par le modèle de calcul sur les MESU (source de données : BNVD³)



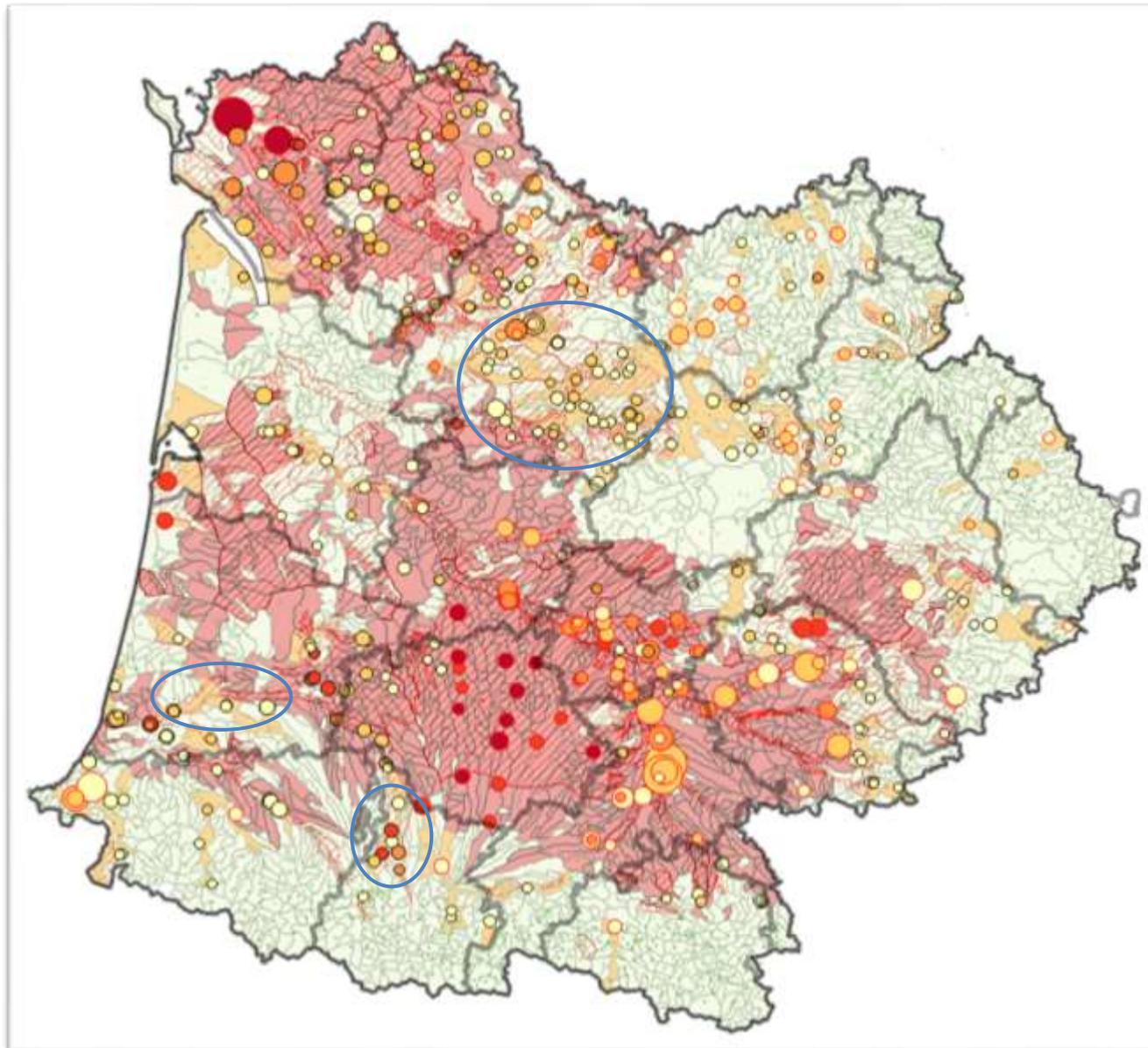
¹ Donnée ARS 2012-2017

² Période 2011-2016

³ Banque Nationale des Ventes réalisées par les Distributeurs de produits phytosanitaires

Annexe Pollution diffuse Phytosanitaires - Complément d'information pour la consultation sur l'état des lieux 2019 – **Priorité P2**

Carte de la pression phytosanitaires ESU et détections phytosanitaires sur les captages AEP



Légende :

pression phyto EDL2019

<12 substances : Pression non significative

>=12 substances : Pression significative

Priorité consultation P2

Secteurs MESO dégradés

secteurdegrades_UG

meso_mauvais_ssUG

P2 = MESU en pression non significative avec au moins un captage AEP avec détection de molécule phyto >0,1µg/l

Nombre de détection de produits phytosanitaires > 0,1µg/l (ARS 2012-2017) :

la taille est proportionnelle au débit du captage, bordure noir = captage ESO, bordure rouge = captage ESU

• [0]

1.0 - 2.0

2.0 - 11.0

11.0 - 24.0

24.0 - 60.0

60.0 - 118.0



Bassins initialement ciblés en P2 (BV Gabas, confluence Dordogne Vézère, Adour amont/Echez)